

**A : SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2007**

|                    |   |                          |             |   |                                     |
|--------------------|---|--------------------------|-------------|---|-------------------------------------|
| Mariés             | M | <input type="checkbox"/> | Célibataire | C | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Divorce/séparation | D | <input type="checkbox"/> | Veuvage     | V | <input type="checkbox"/>            |
| Pacs               | O | <input type="checkbox"/> |             |   |                                     |

**Changement en 2007**

|  |   |                          |    |
|--|---|--------------------------|----|
| Date du mariage ou du Pacs                 | X | <input type="checkbox"/> | 07 |
| Date de divorce/séparation/rupture de Pacs | Y | <input type="checkbox"/> | 07 |
| Date du décès                              | Z | <input type="checkbox"/> | 03 |

Souscrivez une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille

**Situation des enfants en cas de célibat, divorce, séparation, veuvage**

1. Vous vivez seul(e) et vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre complétez case H

2. Vous vivez seul(e) et vos enfants (majeurs ou mariés; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer complétez case H

Année de naissance de votre enfant dernier-né, ouvrant droit à une demi-part supplémentaire

3. Vous ne vivez pas seul(e)

4. Un au moins de vos enfants à charge ou rattaché est issu du mariage avec votre conjoint décédé

**Situations donnant droit à une demi-part supplémentaire**

1. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % joignez une copie de la carte

Votre conjoint remplit ces conditions; ou votre conjoint, décédé en 2007; remplissait ces conditions

2. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et:

- vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions;
- vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé, remplissait ces conditions;
- votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2007, remplissait ces conditions

Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions

Vous avez une pension de veuve de guerre

**B : PARENT ISOLÉ**

Si vous vivez seule avec vos enfants dont vous assurez seule la charge, cochez la case T.

**C : PERSONNES À CHARGE EN 2007**

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-01-2007 ou nés en 2007 ou handicapés quel que soit l'âge

Année de naissance

**Vous n'avez pas d'enfant ni de personne à charge.**

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité

Année de naissance

Personnes vivant sous votre toit et titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 %

Année de naissance

**D : RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS EN 2007**

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant

Nombre d'enfants mariés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants)

Nom, prénom, date et lieu de naissance:

**E : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Indiquez notamment le nom et l'adresse des bénéficiaires de versements déclarés p 4.

**REVENUS CONNUS CORRIGEZ À LA HAUSSE OU À LA BAISSÉ DANS LES CASES BLANCHES EN PAGE 3**

Les revenus imposables au titre de 2007 dont l'administration a connaissance à ce jour sont imprimés ci-dessous.

Vous devez en vérifier l'exactitude et corriger, si nécessaire, les chiffres imprimés en page 3.

Traitements et salaires - Revenus d'activité - Vous

SAINT DENIS :

34 672 euros

4053 - TOTAL impab